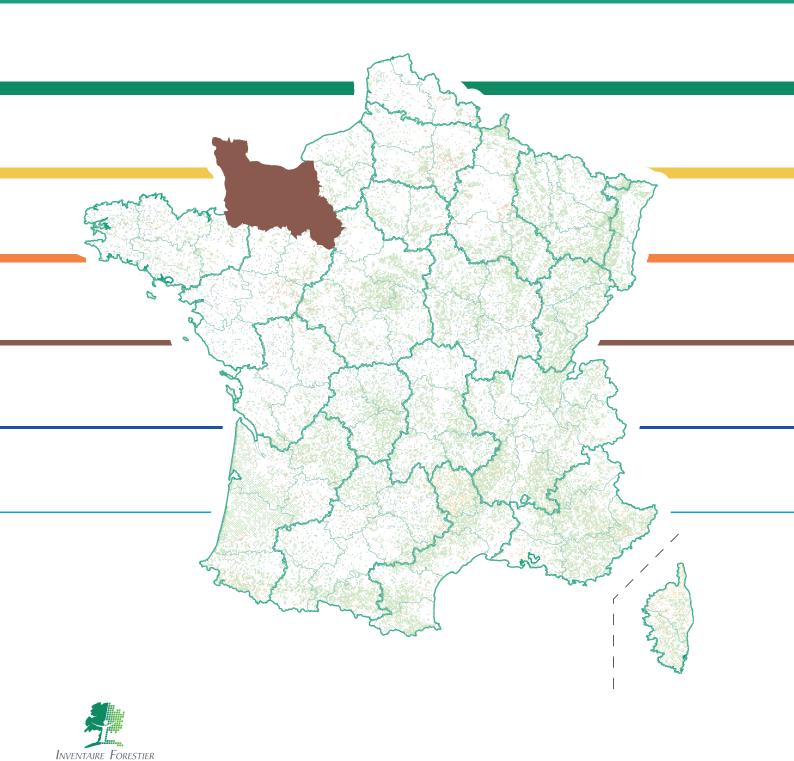
La forêt française

Les résultats issus des campagnes d'inventaire 2005 à 2009

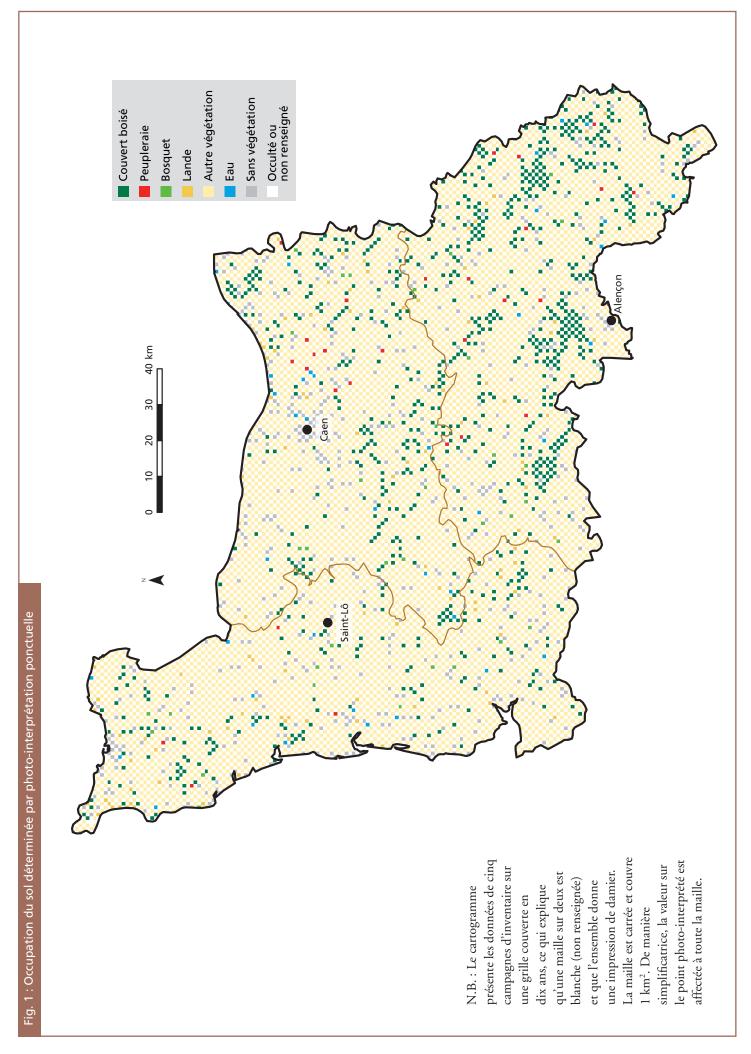
Les résultats pour la région Basse-Normandie

NATIONAL



Sommaire

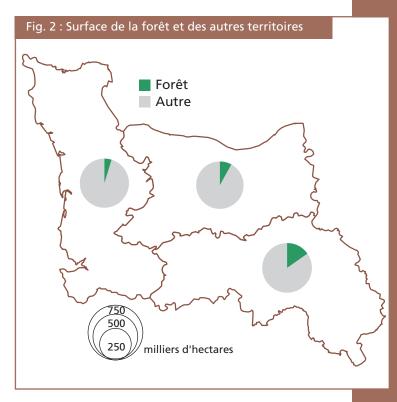
1 La région Basse-Normandie	Page 5
1.1 Généralités	5
1.2 Différents types de forêt	6
2 Répartition des forêts par couverture du sol	7
3 Bois vivant sur pied en forêt	7
3.1 Volume de bois	7
3.1.1 Volume total de bois	7
3.1.2 Volume de bois des principales essences	9
3.1.3 Catégorie de dimension des arbres	10
3.1.4 Qualité du bois	11
3.2 Surface terrière	12
3.2.1 Surface terrière estimée	12
3.2.2 Production de surface terrière	13
4 Gestion de la forêt	14
4.1 Distance de débardage	14
4.2 Exploitabilité	17
5 Diversité de la forêt	20
5.1 Composition du couvert	20
5.1.1 Surface de forêt par essence principale	21
5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable	22
5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés	23
5.2 Richesse en espèces	24
5.2.1 Arbres	24
5.2.2 Arbustes	24



1 La région Basse-Normandie

1.1 Généralités

Avec un taux de boisement de 10 %, la région Basse-Normandie est l'une des trois régions les moins boisées du territoire métropolitain dont le taux de boisement moyen est de 29,2 %. Sa surface forestière représente 1 % de la forêt française métropolitaine. La répartition des forêts y est inégale selon les départements ; le taux de boisement y varie de 5 % (Manche) à 15 % (Orne). La forêt représente 169 000 ha ± 7 000 ha dont 95 000 ha ± 4 000 ha sont situés dans l'Orne. Dans le département de la Manche à dominante bocagère, la surface forestière est de 28 000 ha ± 4 000 ha.



Tab. 1 : Surface de la forêt et des autres territoires							
	Forêt	Taux de boisement	Bosquet, lande et eau	Autre végétation	Sans végétation	Occulté	Surface totale
Territoire	1 000 ha	%	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	46 ± 4	8	n.s.	463 ± 8	46 ± 7	0	561
Manche	28 ± 4	5	n.s.	516 ± 10	43 ± 7	n.s.	602
Orne	95 ± 4	15	n.s.	478 ± 9	39 ± 8	0	615
Basse-Normandie	169 ± 7	10	n.s.	1 457 ± 15	129 ± 12	n.s.	1 778

Les chiffres présentés dans le tableau 1 décrivent en surface les différents types d'occupation du territoire régional. Ils ne permettent cependant pas d'individualiser les formations linéaires arborées (haies, talus boisés, arbres d'alignement) qui, dans une région bocagère, peuvent représenter une proportion significative de la ressource potentielle de bois.

Le terme « Sans végétation » caractérise à la fois les zones urbanisées ou plus généralement « artificialisées » ainsi que les zones naturelles sans végétation (notamment en zone littorale). La part des surfaces classées « sans végétation » est uniformément de 7 % sur la région.

1.2 Différents types de forêt

Avec 167 000 ha ± 7 000 ha, la surface de forêt utilisée pour la production de bois en Basse-Normandie est largement majoritaire (98 % de la surface forestière de la région). Elle représente 94 000 ha ± 4 000 ha pour le seul département de l'Orne.

Tab. 2 : Surface de forêt par catégo	orie de forêt		
	Toute la forêt	Forêt de production i effectivement b	
		Surface	Part dans I'ensemble de la forêt
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	%
Calvados	46 ± 4	45 ± <i>4</i>	98
Manche	28 ± 4	27 ± 4	96
Orne	95 ± 4	94 ± 4	99
Basse-Normandie	169 ± 7	167 ± 7	98

N.B. : En Basse-Normandie, la surface de forêt de production inventoriée et la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée sont égales à la surface de forêt de production.

La forêt de Basse Normandie est privée à 80 % avec 136 000 ha ± 8 000 ha.

Les forêts publiques représentent 33 000 ha ± 3 000 ha. Elles sont presqu'exclusivement domaniales et majoritairement situées dans le département de l'Orne ; la forêt domaniale d'Ecouves est la plus étendue avec près de 8 200 hectares. Les autres forêts domaniales de l'Orne sont notamment Bellême, Andaines, Réno-Valdieu, Gouffern, Saint Evroult ou Bourse.

Tab. 3 : Surface de forêt par catégorie de propriété				
	Public	Privé	Toute la forêt	
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	
Calvados	n.s.	41 ± 4	46 ± 4	
Manche	n.s.	27 ± 5	28 ± 4	
Orne	26 ± 1	68 ± 4	95 ± 4	
Basse-Normandie	33 ± 3	136 ± 8	169 ± 7	

2 Répartition des forêts par couverture du sol

En Basse-Normandie, 94 % des forêts sont de la forêt fermée (taux de recouvrement absolu des arbres au moins égale à 40 % - cf. définition). La surface des forêts ouvertes (taux de recouvrement absolu compris entre 10 et 40 % - cf. définition) et celle des peupleraies sont chacune inférieures à 10 000 hectares et ne sont pas significatives.

Tab. 4 : Surface de forêt par couverture du sol		
	Toute la forêt	dont forêt fermée
Territoire	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	46 ± 4	44 ± 4
Manche	28 ± 4	25 ± 4
Orne	95 ± 4	90 ± 5
Basse-Normandie	169 ± 7	159 ± 8

3 Bois vivant sur pied en forêt

3.1 Volume de bois

3.1.1 Volume total de bois

Tab. 5 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriét	té
--	----

	Public	Privé	Total
Territoire	Mm³	Mm³	Mm³
Calvados	n.s.	7 ± 2	8 ± 2
Manche	n.s.	4 ± 1	4 ± 1
Orne	6 ± 1	12 ± 3	18 ± 3
Basse-Normandie	7 ± 2	23 ± 3	31 ± 4

Le volume total de bois sur pied est estimé pour la Basse-Normandie à 31 millions de m³. Il représente 1,3 % du volume total de bois en forêt de production inventoriée en France métropolitaine. Il est situé pour les trois-quarts en forêt privée. Le volume total de bois en forêt publique est estimé à 7 millions de m³.

Fig. 3 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété

Public
Privé

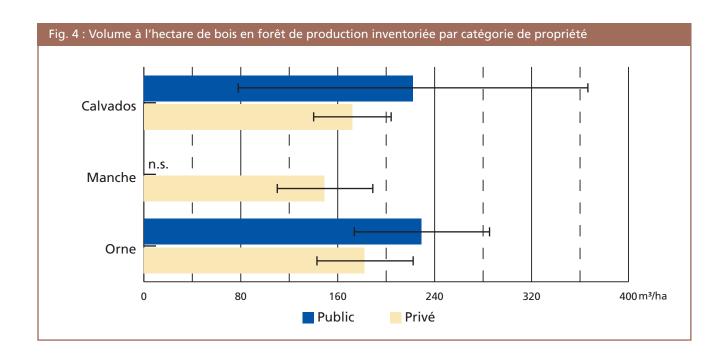
20

Mm³

Le volume moyen à l'hectare des forêts de Basse-Normandie est de 184 m³/ha ± 21 m³/ha. Il est globalement plus élevé dans les forêts publiques que dans les forêts privées. De même il est globalement

plus élevé dans l'Orne que dans le Calvados ou la Manche. Cependant l'ensemble de ces constatations ne sont pas statistiquement significatives.

Tab. 6 : Volume à l'hectare de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété			
	Public	Privé	Total
Territoire	m³/ha	m³/ha	m³/ha
Calvados	222 ± 144	172 ± <i>32</i>	177 ± 31
Manche	n.s.	149 ± 39	152 ± <i>37</i>
Orne	229 ± 56	182 ± 40	196 ± 33
Basse-Normandie	226 ± 51	173 ± 24	184 ± <i>21</i>



3.1.2 Volume de bois des principales essences

Tab. 7 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété			
	Public	Privé	Total
Essence	Mm³	Mm³	Mm³
Chêne rouvre	3 ± 1	4 ± 1	7 ± 2
Chêne pédonculé	n.s.	4 ± 1	5 ± 1
Hêtre	2 ± 1	2 ± 1	4 ± 1
Autres feuillus	ε	8 ± 2	8 ± 2
Tous feuillus	5 ± 2	18 ± 3	24 ± 4
Tous conifères	2 ± 1	5 ± 2	7 ± 2
Toutes essences	7 ± 2	23 ± 3	31 ± 4

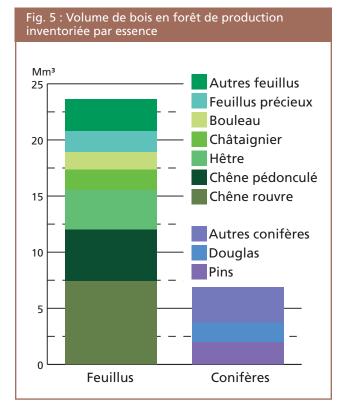
 ε : < 0,5 Mm³

Les feuillus représentent 77 % du volume sur pied de la région.

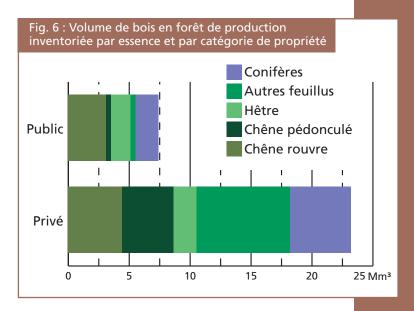
Les chênes, particulièrement le chêne rouvre mais aussi le chêne pédonculé, sont les essences dominantes (environ 12 millions de mètres cubes). Le hêtre arrive en troisième position avec 4 millions de mètre cubes.

Représentant environ 2 millions de mètres cubes chacun, les principaux autres feuillus sont le châtaignier, le bouleau et les feuillus précieux (grands érables, frêne, orme, cerisier et merisier, autres fruitiers, noyer, alisier torminal). Les autres essences feuillues comptabilisent globalement moins de 4 millions de mètre cubes.

Parmi les conifères, les pins et le douglas ont chacun un volume sur pied d'environ 2 millions de mètres cubes. Les autres conifères représentent moins de 5 millions de mètres cubes.



En forêt privée ou en forêt publique, les chênes rouvre et pédonculé restent les essences majoritaires. Ils représentent 39 % du volume sur pied dans la région : 37 % en forêt privée, 55 % en forêt publique. Les chênes sont répartis de manière équivalente entre rouvre et pédonculé en forêt privée alors qu'ils sont très majoritairement rouvre en forêt publique. La proportion d'autres feuillus est également plus forte en forêt privée.



3.1.3 Catégorie de dimension des arbres

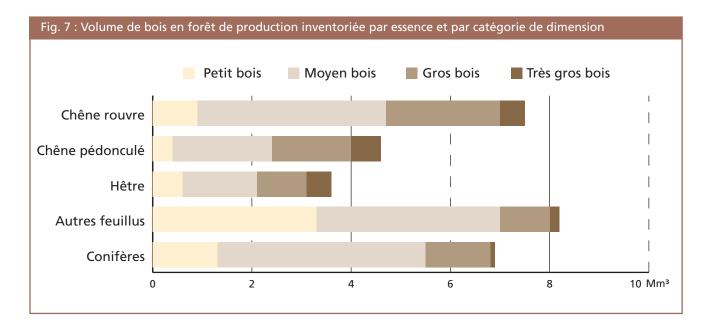
Globalement les petits bois représentent 21 % du volume sur pied et les moyens bois la moitié. Le chêne pédonculé est l'essence où les gros et très gros bois sont les plus représentés (48 % du volume sur pied de l'essence – 38 % pour le le chêne rouvre).

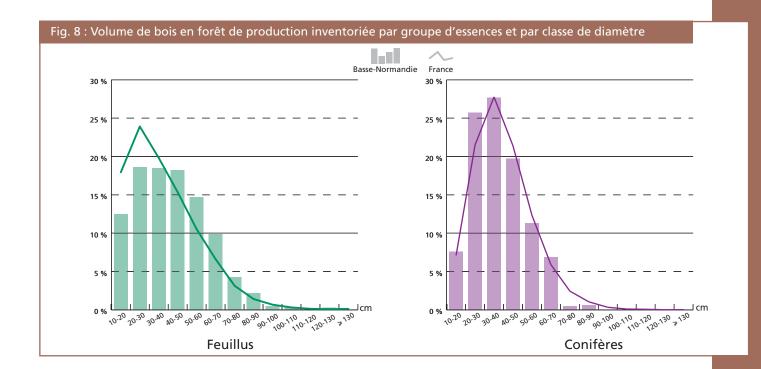
Le chêne pédonculé compte peu de volume dans la classe des petits bois (8 % de son volume sur pied).

Les conifères comptent en moyenne 62 % de leur volume sur pied dans la classe des moyens bois.

Tab. 8 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de dimension Gros et **Petit bois** Moyen bois **Total** très gros bois Essence Mm³ Mm³ Mm³ Mm³ Chêne rouvre $1 \pm \epsilon$ 4 ± 1 3 ± 1 7 ± 2 Chêne pédonculé 2 ± 1 2 ± 1 5 ± 1 Hêtre $1 \pm \epsilon$ $1 \pm \epsilon$ 1 ± 1 4 ± 1 **Autres feuillus** 3 ± 1 4 ± 1 1 ± 1 8 ± 2 Tous feuillus 5 ± 1 11 ± 2 8 ± 1 24 ± 4 Tous conifères 7 ± 2 1 ± 1 4 ± 1 1 ± 1 **Toutes essences** 6 ± 1 15 ± 2 9 ± 1 31 ± 4

 $\varepsilon:<0.5~\text{Mm}^{3}$

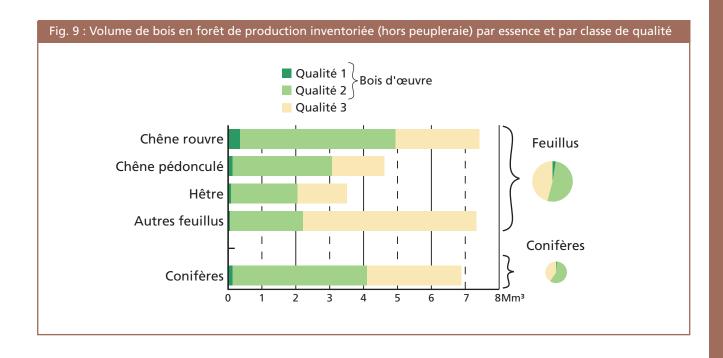




3.1.4 Qualité du bois

L'IFN répartit le volume de bois sur pied par qualité selon un classement qui lui est propre (cf. définition). L'appellation bois d'œuvre correspond aux qualités 1 et 2 réunies. La qualité 1 représente moins d'un million de mètres cubes contre 16 millions de mètres

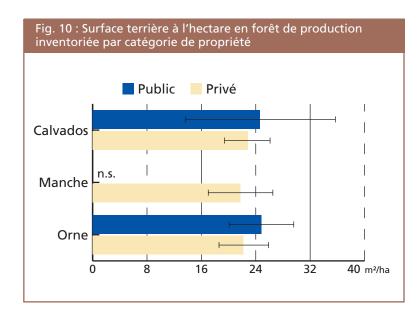
cubes de qualité 2 et 13 millions de mètres cubes de qualité 3. Les chênes rouvre et pédonculé ont les deux tiers de leur volume en bois d'œuvre ; essentiellement de qualité 2. La qualité 3 représente 45 % du volume de la région.



3.2 Surface terrière

3.2.1 Surface terrière estimée

Tab. 9 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété			
	Public	Privé	Total
Territoire	Mm²	Mm²	Mm²
Calvados	0,1 ± 0,1	0,9 ± 0,2	1,0 ± 0,2
Manche	n.s.	$0,6 \pm 0,2$	0.6 ± 0.2
Orne	0,7 ± 0,1	1,5 ± 0,3	2,2 ± 0,3
Basse-Normandie	0,8 ± 0,2	3,0 ± 0,4	3,8 ± 0,4



La surface terrière moyenne à l'hectare en forêt de production en Basse-Normandie est de 22,9 m²/ha ± 2,0 m²/ha. D'une façon analogue au volume sur pied, la surface terrière est située pour presque 80 % en forêt privée En excluant le département de la Manche où la forêt publique est peu représentée, la surface terrière de celle-ci est plus élevée en forêt publique (>24 m²/ha) qu'en forêt privée.

Tab. 10 : Surface terrière à l'hectare en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété			
	Public	Privé	Total
Territoire	m²/ha	m²/ha	m²/ha
Calvados	24,6 ± 11,0	22,8 ± 3,3	22,9 ± 3,2
Manche	n.s.	21,7 ± 4,7	22,4 ± 4,6
Orne	24,8 ± 4,7	22,2 ± 3,6	23,0 ± 2,9
Basse-Normandie	25,1 ± 4,5	22,3 ± 2,3	22,9 ± 2,0

ab. 11 : Surface terrière en forêt de production inventoriée par essence et par catégorie de propriété			
	Public	Privé	Total
Essence	Mm²	Mm²	Mm²
Chêne rouvre	0,3 ± 0,1	0,5 ± 0,1	0,8 ± 0,2
Chêne pédonculé	n.s.	0,5 ± 0,1	0,6 ± 0,1
Hêtre	0,2 ± 0,1	0,2 ± 0,1	0,4 ± 0,1
Autres feuillus	0,1 ± ε	1,1 ± 0,2	1,2 ± 0,2
Tous feuillus	0,6 ± 0,2	2,4 ± 0,3	3,0 ± 0,4
Tous conifères	0,2 ± 0,1	0,6 ± 0,2	0.8 ± 0.2
Toutes essences	0,8 ± 0,2	3,0 ± 0,4	3,8 ± 0,4

 $\epsilon:$ < 0,05 m²

3.2.2 Production de surface terrière

Tab. 12 : Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
Territoire	10³m²/an	10³m²/an	10³m²/an
Calvados	n.s.	35 ± 7	38 ± 6
Manche	n.s.	25 ± 7	27 ± 7
Orne	21 ± 4	59 ± 9	81 ± 10
Basse-Normandie	27 ± 6	119 ± 13	145 ± 14

La production de surface terrière est de 145 000 m²/an ± 14 000 m²/an en Basse-Normandie. Conformément à la distribution des surfaces de forêt de production, la production annuelle de surface terrière est majoritairement située en forêt privée (119 000 m²/an ± 13 000 m²/an) et dans le département de l'Orne (81 000 m²/an ± 10 000 m²/an).

La production moyenne annuelle à l'hectare de surface terrière dans les départements bas-normands est en moyenne de 0,9 m²/ha/an ± 0,1 m²/ha/an. Elle est de 0,9 m²/ha/an ± 0,1 m²/ha/an en forêt privée et de 0,8 m²/ha/an ± 0,2 m²/ha/an en forêt publique.

Fig. 11 : Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par catégorie de propriété

Public Privé

Calvados

Manche

Orne

0,4

0,6

) 1,2 m²/ha/an

Tab. 13: Production annuelle à l'hectare de surface terrière en forêt de production (hors peupleraie) par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
Territoire	m²/ha/an	m²/ha/an	m²/ha/an
Calvados	0,6 ± 0,4	$0,9 \pm 0,1$	0,9 ± 0,1
Manche	n.s.	1,0 ± 0,2	1,0 ± 0,2
Orne	0,8 ± 0,2	0,9 ± 0,1	0,9 ± 0,1
Basse-Normandie	0,8 ± 0,2	0,9 ± 0,1	0,9 ± 0,1

0,0

Le type de sylviculture pratiqué et les essences composant les peuplements conditionnent la production moyenne annuelle de surface terrière ramenée à l'hectare de forêt de production (hors peupleraie). Bien que peu différente à l'échelle régionale, cette valeur correspond à une forêt publique légèrement plus capitalisée (25,1 m²/ha ±

4,5 m²/ha) où chênes et hêtre sont majoritaires. Elle se distingue d'une forêt privée moins capitalisée (22,3 m²/ha ± 2,3 m²/ha) où la diversité des essences forestières est plus grande.

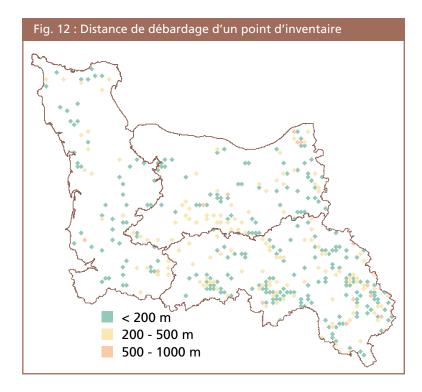
Cette différence de capitalisation peut être due à la différence d'âge des peuplments

Tab. 14: Production annuelle de surface terrière en forêt de production inventoriée (hors peupleraie) par essence et par catégorie de propriété

	Public	Privé	Total
Essence	10³m²/an	10³m²/an	10³m²/an
Chêne rouvre	8 ± 3	12 ± 3	20 ± 4
Chêne pédonculé	n.s.	11 ± 3	12 ± 3
Hêtre	4 ± 2	8 ± 2	13 ± 3
Autres feuillus	3 ± 2	59 ± 12	61 ± 13
Tous feuillus	16 ± 4	90 ± 12	106 ± <i>12</i>
Tous conifères	10 ± 6	30 ± 10	40 ± 12
Toutes essences	27 ± 6	119 ± 13	145 ± <i>14</i>

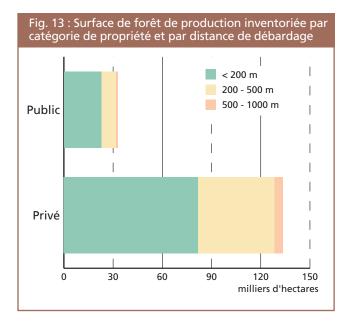
4 Gestion de la forêt

4.1 Distance de débardage



La Basse-Normandie est une région peu accidentée. Les forêts sont pour près de deux tiers situées à moins de 200 mètres d'un chemin de débardage et pour près d'un tiers à plus de 200 mètres. Il n'y a aucune surface forestière à plus d'un kilomètre d'un chemin de débardage.

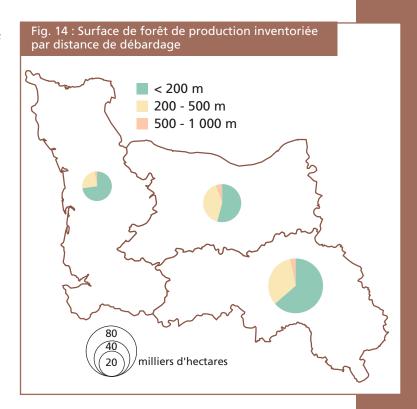
Tab. 15 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage				
	Distance de débardage			
Basse-Normandie	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	Total	
Propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha	
Public	23 ± 4	n.s.	33 ± 3	
Privé	82 ± 9	52 ± 8	134 ± 7	
Total	104 ± 9	62 ± 8	167 ± 7	



Le niveau de desserte de la forêt publique est globalement meilleur à celui de la forêt privée.

Tab. 16 : Surface de forêt de production inventoriée par distance de débardage			
		Distance de débardage	
	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	Total
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	25 ± 5	21 ± 5	45 ± 4
Manche	20 ± 5	n.s.	27 ± 4
Orne	60 ± 7	34 ± 6	94 ± 4
Basse-Normandie	104 ± 9	62 ± 8	167 ± 7

Le Calvados est légèrement moins bien desservi que la Manche et l'Orne.



Tab. 17 : Volume de bois en forêt de	production inventoriée par c	atégorie de propriété et pa	ar distance de débardage
		Distance de débardage	
Basse-Normandie	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	Total
Propriété	Mm³	Mm³	Mm³
Public	5 ± 2	2 ± 1	7 ± 2
Privé	14 ± 3	9 ± 3	23 ± 3
Total	19 ± 3	11 ± 3	31 ± 4

19 millions de m³ ± 3 millions de m³ de bois des forêts de production sur un total de 31 millions de m³ ± 4 millions de m³ sont localisés dans des forêts situées à moins de 200 mètres d'une route accessible aux camions. Ceci correspond à 70 % du volume de bois de la forêt publique et à 61 % de celui de la forêt privée.

Fig. 15 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par distance de débardage

Public

Privé

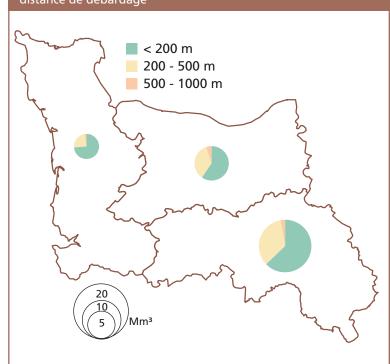
Privé

0 5 10 15 20 25 Mm³

Tab. 18 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage

		Distance de débardage	
	Jusqu'à 200 m	Plus de 200 m	Total
Territoire	Mm³	Mm³	Mm³
Calvados	5 ± 1	3 ± 1	8 ± 2
Manche	3 ± 1	1 ± 1	4 ± 1
Orne	12 ± 3	7 ± 2	18 ± 3
Basse-Normandie	19 ± 3	11 ± 3	31 ± 4

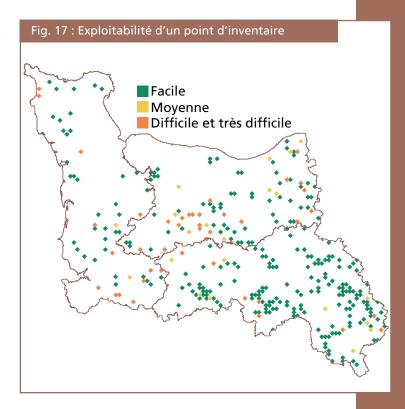
Fig. 16 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par distance de débardage



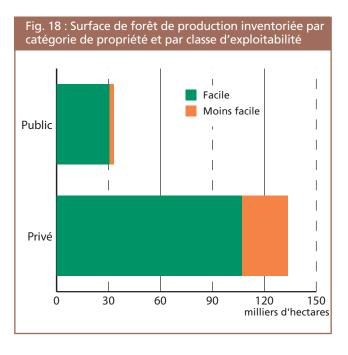
Dans l'Orne, département de la région Basse-Normandie où la surface forestière est la plus importante, 63 % du volume de bois des forêts de production se trouve à moins de 200 mètres d'une route accessible aux camions. Ce taux est estimé à 74 % dans la Manche et à 59 % dans le Calvados.

4.2 Exploitabilité

La localisation des points d'inventaires réalisés par l'IFN en Basse-Normandie selon les classes d'exploitabilité déterminées à l'issue des opérations de terrain permettent de mettre en évidence les zones les plus difficiles telles que les reliefs du sud-ouest du Calvados (synclinal bocain et suisse Normande) ou les versants de vallées de l'est du Calvados.



Tab. 19 : Surface de forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité			
	Classe d'exploitabilité		
Basse-Normandie	Facile	Moins facile	Total
Propriété	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Public	30 ± 3	n.s.	33 ± 3
Privé	107 ± 8	27 ± 6	134 ± 7
Total	137 ± 8	29 ± 6	167 ± 7



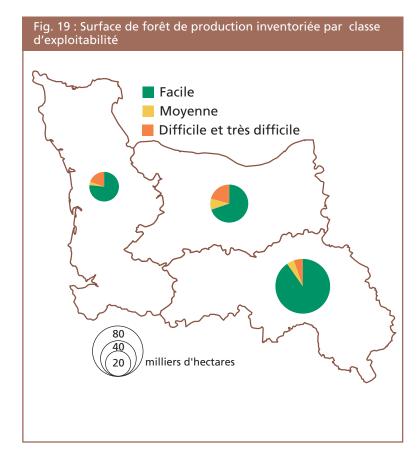
Une exploitabilité relativement aisée est une condition nécessaire mais pas suffisante à la mobilisation des bois. Ici les quatre classes habituelles de l'IFN (cf. définition) sont regroupées en deux classes : « facile » et « moins facile ». Cette dernière rassemble « moyenne », « difficile » et « très difficile ».

Les forêts de Basse-Normandie sont pour 83 % faciles à exploiter. Il n'y a pas de surface très difficile à exploiter et il y a 19 000 ha ± 5 000 classés comme difficiles à exploiter.

La forêt publique est légèrement plus facile à exploiter que la forêt privée avec 92 % de la surface classée comme facile à exploiter contre 80 % pour la forêt privée.

Tab. 20 : Surface de forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

		Classe d'exploitabilité	
	Facile	Moins facile	Total
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	32 ± 5	14 ± 4	45 ± 4
Manche	21 ± 5	n.s.	27 ± 4
Orne	85 ± 5	n.s.	94 ± 4
Basse-Normandie	137 ± 8	29 ± 6	167 ± 7

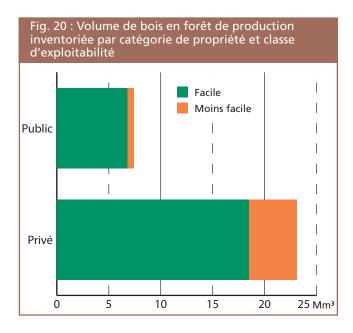


L'Orne est le département le plus facile à exploiter (90 % de la surface de forêt de production inventoriée) et le Calvados le moins facile (70 % facile à exploiter).

Tab. 21 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par catégorie de propriété et par classe d'exploitabilité

	Classe d'exploitabilité		
Basse-Normandie	Facile	Moins facile	Total
Propriété	Mm³	Mm³	Mm³
Public	7 ± 2	n.s.	7 ± 2
Privé	18 ± 3	5 ± 2	23 ± 3
Total	25 ± 4	5 ± 2	31 ± 4

25 millions de m³ ± 4 millions de m³ de bois des forêts de production sur un total de 31 millions de m³ ± 4 millions de m³ sont en classe d'exploitabilité « facile » soit 83 % du volume sur pied de la région. Ceci correspond à 92 % du volume sur pied en forêt publique et à 80 % en forêt privée.



Tab. 22 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité			
		Classe d'exploitabilité	
	Facile	Moins facile	Total
Territoire	Mm³	Mm³	Mm³
Calvados	5 ± 1	3 ± 1	8 ± 2
Manche	3 ± 1	1 ± 1	4 ± 1
Orne	17 ± 3	n.s.	18 ± 3
Basse-Normandie	25 ± 4	5 ± 2	31 ± 4

92 % du volume de bois des forêts de production de l'Orne soit 17 millions de m³ ± 3 millions de m³ sont dans la classe d'exploitabilité facile. Ce taux est de 66 % dans le Calvados et de 75 % dans la Manche.

Fig. 21 : Volume de bois en forêt de production inventoriée par classe d'exploitabilité

Facile

Moyenne

Difficile et très difficile

20

10

5

Mm³

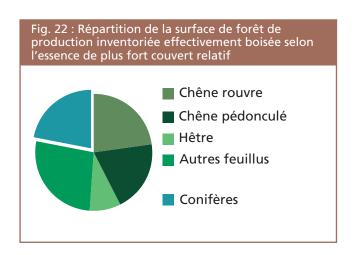
5 Diversité de la forêt

5.1 Composition du couvert

5.1.1 Surface de forêt par essence principale

La répartition de la surface de forêt de production selon l'essence de plus fort couvert relatif met en évidence la prédominance des feuillus (79 %) sur les conifères (21 %) et parmi les feuillus la prédominance du chêne (rouvre et pédonculé). Ce dernier représente en effet 55 % des surfaces en feuillus.

Tab. 23 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée



par essence principale et par catég		The Boile	
	Public	Privé	Total
Essence	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Chêne rouvre	14 ± 3	25 ± 6	38 ± 7
Chêne pédonculé	n.s.	30 ± 7	33 ± 7
Hêtre	n.s.	n.s.	n.s.

45 ± 8 **Autres feuillus** n.s. 43 ± 7 Tous feuillus 25 ± 4 105 ± 9 131 ± 9 28 ± 6 Tous conifères 36 ± 7 n.s. **Toutes essences** 134 ± 7 167 ± 7 33 ± 3

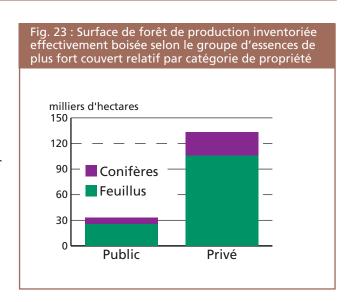
Dans les forêts publiques de Basse-Normandie, la surface où le chêne rouvre est l'essence de plus fort couvert relatif représente 14 000 ha ± 3 000 ha sur 38 000 ha ± 7 000 ha soit 36 % de la superficie forestière.

En forêt privée, la surface où le chêne (rouvre et pédonculé) est l'essence de plus fort couvert relatif représente 41 % de la surface forestière. Elle se répartit entre chêne rouvre (25 000 ha ± 6 000 ha) et chêne pédonculé (30 000 ha ± 7 000 ha).

Le hêtre est faiblement représenté.

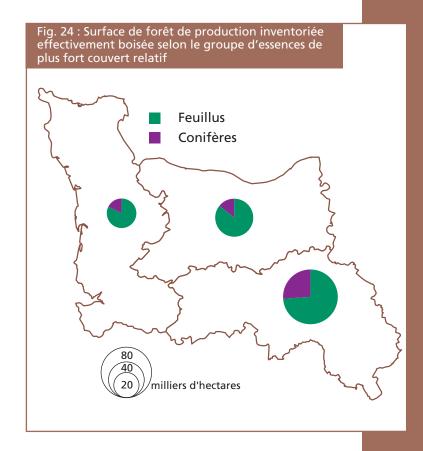
La surface où les feuillus divers ont le plus fort couvert relatif représente 43 000 ha ± 7 000 ha en forêt privée. Ces surfaces sont peu représentées en forêt publique.

De même, la surface où les conifères ont le plus fort couvert relatif représente 28 000 ha ± 6 000 ha en forêt privée et est peu présente en forêt publique.



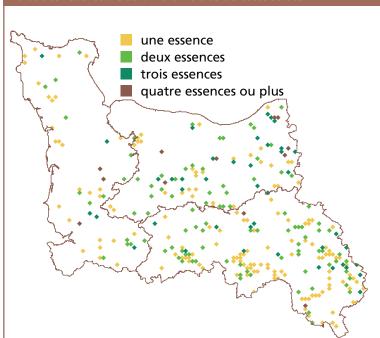
Tab. 24 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée selon le groupe d'essences de plus fort couvert relatif

	Feuillus	Conifères	Total
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	39 ± 5	n.s.	45 ± 4
Manche	23 ± 5	n.s.	27 ± 4
Orne	69 ± 6	24 ± 6	94 ± 4
Basse-Normandie	131 ± 9	36 ± 7	167 ± 7



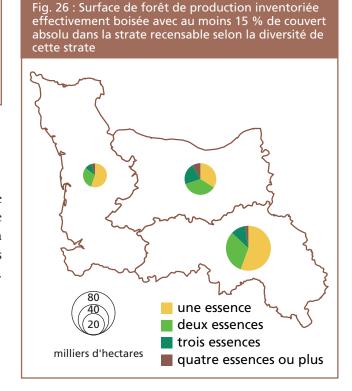
5.1.2 Nombre d'essences dans la strate recensable

Fig. 25 : Répartition des points en forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate



La moitié de la surface de forêt de production inventoriée est constitué d'une essence seule. Le Calvados est le département avec le moins de peuplements monospécifiques (34 %). Parmi les peuplements à deux essences ou plus, les peuplements à deux essences représentent 50 000 ± 8 000 ha, soit 32 % de la surface de forêt de production inventoriée et les peuplements à trois essences représentent 21 000 ± 6 000 ha, soit 14 % de la surface de forêt de production inventoriée.

Le Calvados est le département où la strate recensable est la plus diversifiée (34 % seulement de peuplements monospécifiques). L'Orne est en revanche celui où la strate recensable est la moins diversifiée (56 % de peuplements monospécifiques).



Tab. 25 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins 15 % de couvert absolu dans la strate recensable selon la diversité de cette strate

	Peuplement monospécifique	Peuplement à deux essences ou plus	Total
Territoire	1 000 ha	1 000 ha	1 000 ha
Calvados	15 ± 4	28 ± 5	43 ± 4
Manche	14 ± 4	n.s.	24 ± 4
Orne	48 ± 7	38 ± 7	86 ± 5
Basse-Normandie	76 ± 9	78 ± 9	154 ± 8

Tab. 26 : Comparaison entre la surface où une essence est l'essence principale et la part de cette surface où elle constitue un peuplement monospécifique

	Surface où l'essence est principale	Surface où l'essence est monospécifique	Part en essence monospécifique
Essence	1 000 ha	1 000 ha	%
Chêne rouvre	38 ± 7	23 ± 6	60
Chêne pédonculé	33 ± 7	n.s.	23
Hêtre	n.s.	n.s.	42
Autres feuillus	45 ± 8	n.s.	32
Tous feuillus	131 ± 9	51 ± 8	39
Tous conifères	36 ± 7	25 ± 6	71
Toutes essences	167 ± 7	76 ± 9	46

5.1.3 Importance relative des essences dans les peuplements mélangés

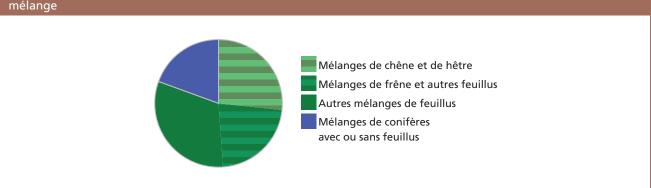
Dans les peuplements dont la strate recensable est composée d'un mélange d'essences, les mélanges de feuillus représentent 81 % de la superficie.

Les mélanges de conifères avec ou sans feuillus en représentent 19 %.

Tab. 27 : Surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange

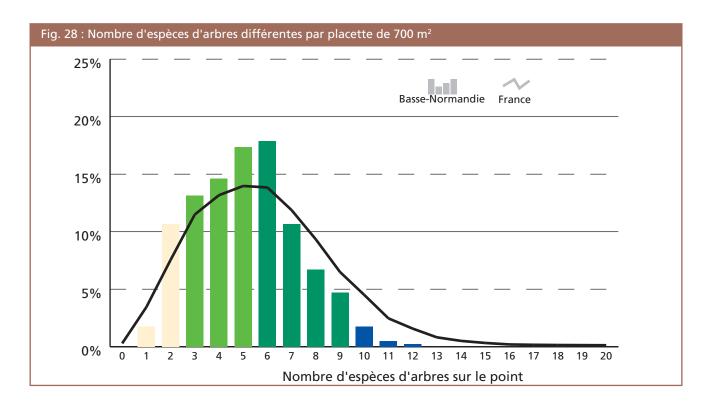
	Surface	Taux
Composition	1 000 ha	%
Mélanges de chêne et de hêtre	21 ± 6	27
Mélanges de frêne et autres feuillus	17 ± 5	22
Autres mélanges de feuillus	25 ± 6	32
Mélanges de conifères avec ou sans feuillus	n.s.	19
Tous peuplements mélangés	78 ± 9	100

Fig. 27 : Répartition de la surface de forêt de production inventoriée effectivement boisée avec au moins deux essences de couvert relatif supérieur à 15 % dans la strate recensable, sans que l'une n'atteigne 75 %, selon le mélange



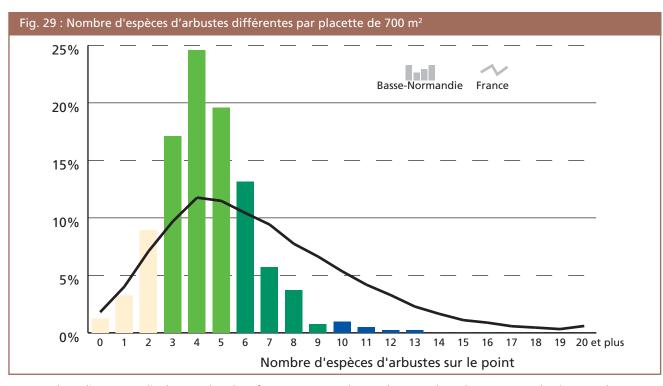
5.2 Richesse en espèces

5.2.1 Arbres



Le nombre d'espèces d'arbres le plus fréquemment dénombré sur les placettes est de 6. Les placettes à 6 arbres représentent 18 % des placettes. La richesse en espèces d'arbres de la région Basse-Normandie est légèrement inférieure à la moyenne nationale.

5.2.2 Arbustes



Le nombre d'espèces d'arbustes le plus fréquemment dénombré sur les placettes est de 4. Les placettes à 4 arbustes représentent 24 % des placettes. La richesse en espèces ligneuses de la région Basse-Normandie est inférieure à la moyenne nationale.

Inventaire forestier national Château des Barres F - 45290 Nogent-sur-Vernisson Téléphone : +33 (0)2 38 28 18 00

Télécopie : +33 (0)2 38 28 18 28 Courriel : nogent@ifn.fr



L'IFN sur Internet www.ifn.fr

ISSN: 1952-9813

ISBN : 978-2-11-128059-5 Dépôt légal : novembre 2010

© IFN